



**Aux contribuables de la Municipalité d'Authier
AVIS PUBLIC**

**Dérogation mineure de zonage
du matricule 4901 34 3568 de la Municipalité d'Authier.**

AVIS PUBLIC est donné, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité d'Authier, que, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 6 juillet 2021, à 19h00, au Centre communautaire situé au 605, avenue Principale, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant le matricule suivant : **4901 34 3568**.

121, chemin du 2^e Rang: Lot 4 729 184 du cadastre du Québec

Objet: - largeur et superficie du terrain de 2,841.8 m², donc inférieure au minimum exigée de 4,000 m²;

Cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Authier. Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité d'Authier.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance.

Donné à Authier, ce 16 juin 2021

**Rachel Barbe
Directrice générale et secrétaire-trésorière**